

La relance dans l'Allier

NEWSLETTER #45
SEPTEMBRE 2022

www.allier.gouv.fr



Sommaire

- Actualités
- Appels à projets



Jean-Marc Giraud
Sous-préfet de Montluçon
chargé de la Relance dans l'Allier



1 - Année de la gastronomie : Volet 3 « L'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble » : 1 lauréat

Dans le cadre de France Relance, l'État a décidé de lancer, en métropole et dans les outre-mer, un appel à projets national « année de la gastronomie » qui court de décembre 2021 à décembre 2022.

Quatre grandes thématiques ont été retenues :

- volet 1 : l'hiver de la gastronomie engagée et responsable,
- volet 2 : le printemps de la gastronomie inclusive et bienveillante,
- volet 3 : l'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble,
- volet 4 : l'automne des producteurs.

Le volet 3 a été clôturé le 21 mai dernier et **le projet « Toques chaud en Forêt de Tronçais » porté par les Toques d'Auvergne a été retenu.**

Pour plus d'information : <https://www.gouvernement.fr/actualite/annee-de-la-gastronomie-les-laureats-de-la-saison-ete>

2 - Appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagne Investissement 2022 » : 2 lauréats

Le plan Avenir Montagnes comporte deux volets :

- un volet investissement,
- un volet ingénierie.

L'appel à manifestations d'intérêt « Avenir Montagnes Investissement 2022 », ouvert le 8 novembre 2021, a été clos le 25 février 2022. Il vise à repérer les projets structurants, à accompagner rapidement, répondant aux objectifs du Plan Avenir Montagnes Investissement (projets d'investissements à vocation touristique situés dans le périmètre de massif du Massif Central) afin de valoriser les atouts de ce territoire de montagne dans le cadre du développement d'une offre touristique durable et résiliente.

Deux projets portés par Vichy Communauté ont été retenus :

- la construction du pôle sportif de pleine nature de Montoncel à Lavoine,
- l'aménagement de deux bases de loisirs (Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés).



Le 1er septembre dernier, Alexandre SANZ, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, a assisté à la présentation par Frédéric AGUILERA, Président de Vichy Communauté, du chantier d'aménagement de la future base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés en présence de Claude Riboulet, Président du Département de l'Allier, Elisabeth Cuisset, Maire de Saint-Germain-des-Fossés, de Patrick Seror, Maire de Billy, et des élus du territoire.



Pour plus d'information :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-laureats-de-l-appel-a-projet-a22175.html>

3 - 5ème appel à projets Aménagements cyclables 2022 : 1 lauréat

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a déployé une enveloppe de 100 M€, territorialisée en régions, afin de financer des aménagements cyclables, en complément des crédits déjà mis en place via le Fonds Mobilités Actives (4 appels à projets depuis 2019) et la Dotation de soutien à l'investissement local.

Cet appel à projets régional vise à soutenir les territoires pour la réalisation de projets d'aménagements cyclables, permettant de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, des services, et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

Ce 5ème appel à projets a été clôturé le 30 avril 2022.

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté est lauréate pour son projet de connexion cyclable entre la commune de Charmeil et le cœur urbain de l'agglomération vichyssoise (Vichy et Bellerive-sur-Allier).

4 - 5ème appel à projets Aménagements cyclables 2022 : 1 lauréat

L'appel à projets AURABIODEC, piloté par l'ADEME, propose un soutien financier pour les projets de mise en place des dispositifs de tri à la source (compostage partagé ou autonome, collecté séparé) et la création de nouvelles capacités de traitement des biodéchets.

Le projet d'expérimentation du tri à la source et valorisation des biodéchets porté par Vichy Communauté a été retenu.

Appels à projets et autres dispositifs

1 - Soutien aux cantines scolaires des petites communes : prolongement du dispositif jusqu'au 31 octobre 2022 :

Le plan de relance comporte une mesure de soutien aux petites cantines scolaires, dotée de 50 M€, dont l'accès a été ouvert au mois de février 2021. Cette aide a pour objectif d'aider les collectivités les plus fragiles à mettre en place les mesures de la loi EGalim concernant la restauration collective, en particulier l'atteinte de 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, objectif qui constitue une réforme prioritaire du gouvernement.

Pour permettre à de nouvelles communes de déposer un dossier de demande d'aide, l'ouverture du guichet est prolongée jusqu'au **31 octobre 2022**.

Pour plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-les-soutiens-se-poursuivent-pour-l'alimentation-saine-et-durable-dans-les-cantines>

2 - Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la Covid-19 :

Dans le cadre du plan de reconquête du tourisme, ce dispositif vise à accompagner la reprise des principaux salons et foires français à travers un soutien aux PME exposants après la crise de la Covid-19, et à sensibiliser ces entreprises à l'intérêt des foires et salons pour développer leurs activités.

Cette aide s'étend de mars 2022 à juin 2023 et permet aux PME souhaitant exposer à l'un des 74 événements listés par le dispositif d'être subventionnées à hauteur de 50 % de leurs dépenses de location et surfaces d'exposition et de frais d'inscription, dans la limite de 12.500 € HT par exposant.

Les demandes d'aide peuvent être déposées auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier via une plateforme nationale.

Pour plus d'informations : <https://www.cci.fr/actualites/une-aide-pour-le-retour-des-exposants-dans-les-foires-et-salons-francais> ou <https://les-aides.fr/aide/ZYVv3w/cci-france/aide-visant-a-favoriser-l-attractivite-des-principaux-salons-foires.html>



OUTILS A VOTRE DISPOSITION :

- **Guide pour les entreprises secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois :**
<https://agriculture.gouv.fr/covid-19-les-dispositifs-daide-accessibles-aux-entreprises-des-secteurs-agricole-agroalimentaire-et>
- **Guide pour les entreprises :**
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>
- **Guide pour les TPE/PME :**
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/enjeux/france-relance/guide_les_dispositifs_a_destination_des_pme_et_tpe.pdf
- **Guides pour les maires :**
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Guide_PlandeRelance_maires.pdf
- **Guichet unique des aides de France Relance en Auvergne – Rhône-Alpes :**
<https://france-relance-aura.aides-territoires.beta.gouv.fr/>



